

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 9 (1933-1934)

Heft: 9

Artikel: Nouveaux divisionnaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

antimilitariste pour rire! Au fond, tu te plais au service et tu t'emballes quand la croix fédérale flotte au vent. Ne dis pas le contraire! Nous t'avons tous observé, ce matin, au moment de la prise du pont. Lorsque la charge a sonné et que le drapeau déployé s'est engagé sur le pont, qui avons-nous vu à côté de lui, le képi à la main, et criant hourra! de toute la force de ses poumons d'antimilitariste? »

Porquetaux ne chercha pas à se défendre; il sourit en rougissant et reconut franchement qu'il avait vibré.

— Il y avait de quoi, continua Dubois. J'étais au bord de la rivière. Le coup d'œil fut magnifique. Dommage qu'un photographe n'ait pas pris un instantané.

— C'était épanté! opinèrent Borel et Matthey, visiblement remués par le spectacle du matin.

— On se dit antimilitariste quand on est fatigué, ennuié ou dégoûté du service, déclara Porquetaux, cette nuit par exemple, mais au fond on est plus patriote peut-être que tous les zélés, qui ne sont souvent qu'entichés du pompon!

La conversation vira, en ce moment, par le cri de Nobs qui se réveillait, tout mouillé: « Quel bâzâr! » Tout le monde rit, car Nobs avait le monopole de ce mot dans les situations difficiles. Les yeux se dirigèrent de son côté et l'on vit près de lui le lieutenant, un jeune qui n'avait que sa pèlerine pour se garantir du frais de la nuit et de l'eau, couché dans le fossé entre deux soldats dormant à poings fermés malgré le mauvais temps. Ces deux hommes étaient les plus terribles buveurs de la section, aussi Porquetaux observa-t-il:

— Il est tout content, le lieutenant, d'aller se mettre au chaud entre ces deux alcooliques! J'espère qu'il ne les signalera plus comme tels au capiston, puisqu'il profite de leurs « caisses »!

Nobs s'avança dans la nuit et ajouta:

— Il a de la chance d'être entre leurs dos: s'il devait respirer leur haleine il serait aussi gris qu'eux, demain matin!

L'écluse du rire s'ouvrit toute grande sur cette remarque, et jusqu'au matin les bons mots et les histoires cocasses tuèrent le mauvais temps. Si, par malheur, une accalmie survenait dans le rire, les paupières lourdes de sommeil et de fatigue tombaient aussitôt. L'eau, sans bruit, continuait à inonder le fossé et à envahir les dernières places sèches des vêtements. Le havre-sac lui-même était percé de part en part et le linge de recharge inutilisable. Le jour vint, et avec lui, à 6 heures, l'ordre d'avancer vers l'ennemi dans la direction d'Avenches. L'averse, chassée par le vent, redoubla. La marche et le combat dans les hautes herbes et dans les buissons complétèrent si bien l'œuvre de la pluie qu'on eut pitié, en haut lieu, de l'état de la troupe. Après la cessation des hostilités, et en guise de défilé, tous les bataillons prirent dans la matinée le chemin des cantonnements. Ainsi se termina la nuit passée devant le pont de Salavaux.

Chaque année, depuis cette équipée, on parle du pont de Salavaux dans les cours de répétition. Il faut voir avec quelle fierté et entendre avec quelle précision dans les détails les vieux font aux recrues le récit de cette nuit mémorable, où ils furent presque amphibiés!

Qu'était-ce, en effet, pour Baillod, que la défense du pont de Thielle, par le beau temps, à côté de l'occupation, par le 19, du pont de Salavaux, sous une pluie battante!

L. T.

Die Feder regiert das Schwert, drum steckt man sie auf den Hut und hängt das Schwert an die Seite.

Nouveaux divisionnaires

Colonel divisionnaire Hilfiker

Par décision du Conseil fédéral du 22 décembre 1933 le colonel Otto Hilfiker, de Kölliken, chef d'arme du Génie, a été nommé colonel divisionnaire.

Né en 1873, il fut nommé lieutenant du Génie en 1897 et en 1905 capitaine. L'an 1909 vit son transfert à l'E.M.G. auquel il appartint jusqu'en 1924. Enfin en 1910, 1915 et 1920, il obtint successivement les grades de major, lieutenant-colonel et colonel.

De 1910 à 1924 il dirigea la section du Télégr.-Radio-Ballon (jusqu'en 1925) du Service du génie. A la déclaration de la Guerre mondiale, il fut nommé chef des Télégraphes de l'armée et ensuite de la démission du colonel commandant de corps Robert Weber il devint chef d'arme du Génie.

En réorganisant les troupes du télégraphe et de radio et en les pourvoyant des moyens de la technique moderne, le colonel Hilfiker s'est acquis la reconnaissance de l'armée. Comme chef des Télégraphes il dirigea avec beaucoup de distinction tout le service des télégraphes et téléphones de l'armée pendant la mobilisation entière, poste où il sut entretenir toujours les meilleures relations avec la direction fédérale des Télégraphes. Enfin, comme chef d'arme, il prit la direction de toutes les troupes du génie pour l'instruction technique et militaire desquelles il s'est tout spécialement distingué.

Rappelons qu'aux manœuvres de la 2^e division en automne 1933, il conduisit d'excellente manière le parti bleu et que sa promotion suivit de peu cette dernière et brillante activité.

Colonel divisionnaire Borel

Le nouveau chef du Service de l'Infanterie, colonel Jules Borel, est citoyen de Couvet, né en 1884. Après avoir terminé son diplôme d'ingénieur à l'Ecole polytechnique de Zurich, il se voulut de suite à la carrière militaire et de 1911 à 1912 il fonctionna comme officier, instructeur d'infanterie dans l'ancienne 7^e division, puis en 1912 dans la seconde division. Lorsqu'en 1928 l'ancien commandant des Ecoles centrales, colonel Wille, fut nommé commandant de la 5^e division, il lui succéda à la direction des écoles centrales, poste qu'il conserva jusqu'à sa récente nomination au Service de l'Infanterie.

Comme officier de troupe, il servit dans l'infanterie et à l'E.M.G. Avec le grade de major il commanda, à la fin du service actif, le bataillon neuchâtelois 18, puis retourna ensuite à fin 1921 à l'E.M.G. et fut nommé le 31 décembre 1924 lieutenant-colonel et chef d'état-major de la 2^e division. En 1925 lui fut confié le commandement du R. I. 8 (Neuchâtel) et enfin, après avoir été nommé colonel en 1929, il prit en 1931 la tête de la Br. I. mont. 5 qu'il échangea peu de temps après contre la Br. I. 4 où l'a trouvé sa nomination au grade de divisionnaire et de chef du Service de l'Infanterie.

Cette rapide et brillante carrière est de celles qui classent un officier au tout premier rang de la science militaire, aussi l'Infanterie peut-elle se féliciter d'être commandée par un tel chef.

Démission du Cdt. de la Br. I. 2

Le colonel A. Rilliet, cdt. de la Brigade d'Infanterie 2 vient de donner sa démission après 32 années de service comme officier d'infanterie dans les troupes de Genève et de la Suisse romande; ses divers commandements furent successivement la cp. fus. I/13, le Bat. fus. 13, le R. I. 3, la Br. I. Lw. 19 et enfin la Br. I. 2 où il laisse le souvenir d'un chef à l'autorité bienveillante, ayant le souci du bien-être de ses subordonnés aussi bien pendant le service militaire que dans la vie civile.

L'Association Suisse des Sous-officiers, à laquelle le colonel Rilliet avait voué une attention toute particulière, se dévouant à chaque instant pour soutenir ses efforts dans son activité hors-service, perd en lui un appui d'une inappréciable valeur, car l'on se souvient du dévouement infatigable dont il fit preuve encore récemment au cours des Journées Suisses de Sous-officiers pour lesquelles il avait bien voulu assumer la lourde charge de président du jury. C'est donc dans un sentiment très vif de reconnaissance, qu'au nom des membres de l'A.S.S.O., nous nous permettons ici de lui souhaiter une

heureuse et longue retraite, qui espérons-le en ce qui concerne notre association ne sera pas définitive, et de le remercier aussi sincèrement que chaleureusement pour les grands services rendus à une cause qui est celle de tous les vrais patriotes.

Petites nouvelles

Nous tirons d'un article signé par le général Clément-Grandcourt les lignes suivantes qui font honneur au soldat suisse:

« Les belles qualités du soldat suisse, qu'un service bien court suffit à faire éclater, surprennent les officiers étrangers qui le voient pour la première fois, et il faut les attester sans restrictions: profond sérieux, ordre, discipline du feu, correction d'allure frappante dans les mouvements en ordre serré, robustesse, au moins dans les bataillons paysans, et aptitude à la marche que le développement des moyens de transport mécanique, l'amolissement général des mœurs et l'exagération du confort ne semblent pas avoir encore beaucoup atténuée. L'homme, dans presque tous les recrutements, est intelligent, sinon vif, sait ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Il s'intéresse à la manœuvre, moins cependant peut-être qu'autrefois où elle parlait plus aux yeux. C'est le citoyen armé, conscient de son devoir et profondément patriote, qui aime le service, le « militaire » comme il dit, ou du moins n'en a pas l'horreur comme dans tant d'autres pays, cela malgré une propagande antimilitariste qui fait plus de bruit que de mal.

Menschenmaterial de premier ordre qui explique les succès guerriers des Suisses dans le passé et peut leur en faire espérer d'analogues pour l'avenir, moyennant une formation initiale, des cadres plus assouplis, un armement plus complet et plus puissant. »

★

Au début de décembre, le « Droit du Peuple » et le « Travail » ont publié un entrefilet susceptible d'induire en erreur les militaires des classes 1905 et plus vieilles de l'Elite qui ont été dispensés de leur 7^e cours de répétition en 1933. En effet contrairement à ce qu'ont prétendu ces deux journaux, les soldats qui ont fait 6 cours de répétition jusqu'à fin 1932 et qui ont été dispensés du 7^e en 1933 n'auront pas à faire ce service en 1934. Ils sont définitivement libérés du service en Elite, mais par contre ceux qui à fin 1932 n'avaient pas effectué 6 cours de répétition et qui ont accompli ce 6^e cours de répétition en 1933 ne sont pas dispensés du 7^e en 1934. Il semble qu'avant de publier, sous ce titre ronflant: « L'augmentation des cours de répétition », des affirmations complètement erronées, les journaux socialistes auraient pu se donner la peine de faire vérifier par une autorité compétente ce soi-disant décret du Conseil fédéral.

★

Rappelons, que le crédit de 82 millions voté pour l'achat de nouveau matériel militaire permettra de doter l'infanterie d'un plus grand nombre de fusils-mitrailleurs et de mitrailleuses tout en la pourvoyant de lance-mines et de canons de 47 mm. En outre l'artillerie de montagne et les groupes de canons lourds automobiles seront réarmés, tandis que le matériel aérien sera renouvelé. D'après le programme qui a reçu l'approbation de toutes les instances militaires, la dépense de 82 millions se répartira comme suit: 3,5 millions pour les F.M.; 9,7 pour les armes lourdes d'infanterie; 36,5 pour les munitions; 4,7 pour voitures et harnachements; 4,5 pour les canons de montagne; 5,7 pour les canons-automobiles; 12 pour les avions; 3,5 pour les constructions et installations.

★

Nous ne voudrions pas revenir sur le cas du lieut. Pointet qui a été liquidé comme on le sait par la mise à disposition de ce jeune officier, mais cet incident qui, avec les élections neuchâteloises, a remis en lumière la personne si tristement célèbre du camarade Graber, nous incite à vous rappeler les

hauts faits de ce chef socialiste dont le lieut. Pointet s'est révélé le plus chaud partisan.

En mai 1917, Paul Graber, qui venait d'être condamné pour diffamation par le Tribunal militaire de la 2^e division, prêchait le même mois, dans la *Sentinelle*, la grève générale et invitait, en pleine période de service actif, les jeunes gens à ne pas se présenter au recrutement. C'est encore lui qui plus tard, obligea par ses menées, le haut commandement de l'armée à distraire des troupes de leurs positions de combat à la frontière pour leur faire occuper militairement La Chaux-de-Fonds, où régnait des désordres constants. C'est lui enfin qui, après avoir été le principal instigateur de la révolution de novembre 1918, qui faillit tourner au désastre pour notre pays, insulta les soldats morts en écrivant dans la *Sentinelle* cette abjecte pensée: « La grippe venge les travailleurs. »

Et voilà l'homme pour lequel un jeune officier, qui se dit conscient de son devoir militaire, a pris parti contre toute logique et contre tout honneur!

★

Au sujet des salaires des soldats pendant leurs cours de répétition, le Tribunal arbitral de Bâle vient de juger qu'un employé occupé pendant plus d'une année chez le même patron et devant s'absenter pour accomplir ses devoirs militaires a droit à son salaire en entier pendant son absence, même si son contrat ne prévoit pas cette clause.

Voici une mesure que l'on voudrait voir généraliser et appliquer dans tous les cantons.

★

Nous avons lu dans le « Dragon romand » que les commandants d'escadrons et les officiers supérieurs de la cavalerie se sont réunis pour étudier les conséquences que le projet de réorganisation militaire peut avoir sur leur arme.

Ils ont à l'unanimité émis les vœux suivants à l'adresse du chef du D.M.F.:

1^o Maintien de l'effectif de contrôle actuel de la cavalerie.
2^o Maintien de l'unité d'instruction et de direction de la cavalerie et des troupes mobiles qui pourraient lui être attribuées, même au cas où ces troupes seraient réparties aux divisions.
3^o Maintien, sous une forme à étudier, des groupements de mitrailleurs à cheval qui ont fait leurs preuves dans notre terrain et que ni les fusils-mitrailleurs, ni les armes automatiques motorisées ne peuvent remplacer.
4^o Subordination au chef de l'arme de la cavalerie de la section ayant à s'occuper des chevaux (Abteilung « Pferdewesen ») si elle venait à être créée, ceci dans l'intérêt vital de la cavalerie.

Une délégation a soumis le 1^{er} décembre ces vœux au chef du Département militaire fédéral avec lequel elle a eu un échange d'idées.

Le chef de l'arme de la cavalerie préparera avec des officiers de son arme les propositions à faire à ce sujet.

Verbandsnachrichten

Unteroffiziersverein der Stadt St. Gallen

(Korr.) Etwas später als sonst üblich waren die Vereinsmitglieder auf einen Samstagabend zur Teilnahme an der *Herbsthauptversammlung* eingeladen worden.

In seinen einleitenden Worten erwähnt der Vereinspräsident Wachtm. *Urmī* die umfassenden Arbeiten des zurückliegenden Sommersemesters, deren eingehende Würdigung, um Doppelspurigkeiten zu vermeiden, er für die *Jahreshauptversammlung* vorsieht.

Dagegen streift er kurz die Schweizerischen Unteroffiziersstage in Genf, welche durch Wachtm. *Kostezer* bereits in Wort und Bild eine einläßliche Schilderung erfuhren. Fourier W. Good verliest einen flott verfaßten Bericht über die Eidg. Delegiertenversammlung in Genf, welcher beifällige Aufnahme findet.

Auch des am 12. November stattgefundenen militärischen *Stafettenlaufs* Buchs-Rorschach-St. Gallen wird gedacht und

Käse in Suppen und Teigwaren